



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ble : Ardeche

Question écrite n° 3996

Texte de la question

M Jean-Marie Alaïze appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la décision du conseil des ministres de l'agriculture de la CEE, en session des 21 et 27 avril 1986, de restreindre le champ d'application de l'aide à la production de ble dur, à compter de la campagne 1986-1987, pour les zones de montagne et de colline situées hors des régions de programme Languedoc-Roussillon et Provence-Côte d'Azur. Par voie de conséquence, depuis cette date, les producteurs de ble dur de l'Ardeche ne bénéficient plus de l'aide communautaire, alors que leurs voisins du Gard, par exemple, continuent d'en bénéficier. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures socio-structurelles venant en compensation de cette suppression, ont été élaborées par la CEE : en effet, de telles mesures ont fait l'objet d'une annonce par un courrier du président de l'ONIC aux présidents des comités de céréales, en date du 9 septembre 1986 ; d'une mention dans une réponse du ministre de l'agriculture aux questions écrites, en date du 5 janvier 1987 ; et, enfin, d'une décision de la part du Conseil européen, à travers l'adoption, le 13 février 1988, d'un compromis global relatif à la mise en œuvre des stabilisateurs agricoles et des mesures socio-structurelles avec le retrait des terres, l'incitation à la cessation d'activité agricole et les aides au revenu.

Texte de la réponse

Reponse. - La nécessité de concentrer la mise en œuvre du soutien communautaire à l'agriculture sur les moyens de forte efficacité économique conduit à une utilisation plus restreinte de l'aide à l'hectare du froment dur : en France, seules les régions riveraines de la Méditerranée peuvent désormais en bénéficier. Les autorités communautaires ont d'autre part décidé un ensemble de mesures dites « socioculturelles » en faveur de l'agriculture des zones défavorisées, qui viendront renforcer les programmes intégrés méditerranéens. Les difficultés de ces régions et les remèdes qu'elles appellent ne doivent pas être analysés par culture. Une recherche plus globale s'impose. C'est dans cet esprit que les mesures sociostructurelles et les programmes intégrés sont retenus : ils amélioreront de manière plus fondamentale l'économie agricole des régions défavorisées que les primes au ble dur.

Données clés

Auteur : [M. Alaïze Jean-Marie](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3996

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2845